

Délibération n°2024-02-19e

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.7

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Demande de subventions fonds verts volet mobilité rurale : mise en place d'un service de véhicules en autopartage

| Nombre de membres du conseil | |
|------------------------------|-----|
| En exercice | 101 |
| Présents | 58 |
| Pouvoirs | 16 |
| Votants | 74 |

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 28 mars 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Michelle Chaumont est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

| | | | | | |
|------------------------|---|------------------------|--------------------------|---|----------------------|
| Aubessard Anne-Marie | à | Jean-Pierre Saugeras | Le Royer Sandrine | à | Eric Ziolo |
| Badia Maryse | à | Christophe Arfeuillère | Padilla-Ratelade Marilou | à | Michel Pesteil |
| Beaumont Didier | à | Franck Rebuzzi | Parrain Céline | à | Jean-Marc Sauviat |
| Calla Tony | à | Gilles Barbe | Peyraud Stéphane | à | Jean-François Michon |
| Cornelissen Jacqueline | à | Daniel Delpy | Ratelade François | à | Pascal Montigny |
| Coutaud Pierre | à | Nathalie Laurent | Ribeiro Sophie | à | Martine Pannetier |
| Cronnier Pierrick | à | Philippe Brugère | Talvard Françoise | à | Stéphanie Gautier |
| Devallière Sébastien | à | Jean-Pierre Guitard | Ventadour Elisabeth | à | Barbara Vimont |

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Betoule Philippe ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Boyer Laurence ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Briquet Isabelle ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Delbègue Jean-Pierre (représenté) ; Fiancette Yoann ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Junisson Mady ; Lepage Marie-Claude ; Loge Jean-François ; Louradour Pierrick ; Magrit Gilles ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Saugeras Michel ; Simandoux Nelly ; Valibus Michèle.

Le président explique qu'à la suite du plan d'action mobilité 2024, voté en conseil communautaire le 15 février 2024, la collectivité souhaite engager les premières actions au service du territoire.

Afin de permettre aux habitants dépourvus de voiture de se déplacer tout en favorisant la mutualisation de l'usage des véhicules, le plan d'actions pluriannuel mobilité prévoit la réalisation d'un service de véhicules en autopartage en 2025.

Dans un premier temps, une étude sera menée pour identifier les emplacements stratégiques où les véhicules partagés seront disponibles. Cette étude s'inscrit dans le cadre d'un projet global visant à créer un mobilier rural qui regroupera diverses solutions de mobilité en un seul lieu. L'objectif est d'encourager les habitants à utiliser une combinaison de modes de transport pour répondre à leurs besoins spécifiques. À la suite de cette étude, la collectivité procédera à l'acquisition des premiers véhicules, en 2025.

Le coût de ce projet s'élève à 120 000 € HT soit 144 000 € TTC

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

| Financement | Montant H.T. de la subvention | Taux |
|--|-------------------------------|--------------|
| Fonds Vert | 60 000 € | 50 % |
| Contrat Plan Etat Région | 36 000 € | 30 % |
| SOUS TOTAL Subventions | 96 000 € | 80 % |
| Participation du demandeur : autofinancement | 24 000 € | 20 % |
| TOTAL | 120 000 € | 100 % |

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de la mise en place d'un service de véhicules en autopartage, pour un montant de 120 000 € HT ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre du Fonds vert Mobilités Rurales « Volet 2 - Création d'un service ou d'un bouquet de services de mobilité de proximité », avec un taux fixe de subvention sollicitée de 50%, soit une subvention sollicitée de 60 000 € ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

| A l'unanimité | |
|---------------|----|
| Votants | 74 |
| Pour | 74 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 11 avril 2024

Le Président,
Pierre Chevalier

